



Élection 2023 aux Conseils scientifiques d'institut
du CNRS



Candidature soutenue par le SNCS-FSU
Engagé·es au quotidien pour la recherche publique

Conseil scientifique de l'institut InSHS du CNRS Collège A1 Marta TORRE-SCHAUB, ISJPS UMR 8103 Paris

Recrutée en 2001 comme chargée de recherches, directrice de recherches depuis 2017, mes travaux portent principalement sur les questions environnementales et le changement climatique sous une perspective interdisciplinaire. Je me suis rapidement impliquée dans la vie de mon laboratoire pour y intégrer le conseil d'unité et l'équipe de direction de l'axe environnement. Responsable de différentes structures de recherche depuis 2003, j'ai toujours défendu nos valeurs communes pour une liberté de la recherche. Il sera question lors de cette prochaine mandature du CS de veiller à ce que l'InSHS respecte toujours l'équilibre nécessaire entre l'humain et les intérêts économiques sans permettre que ce dernier nuise nos activités de recherche et l'exercice de nos métiers. L'autonomie de la recherche est une priorité. Inquiète par la précarité de moyens que nos métiers de chercheuses et chercheurs subissent, je serai particulièrement attentive à ce que nos ressources humaines et financières ne soient davantage réduites. Je veillerai à ce que l'équilibre entre les différentes disciplines présentes à l'InSHS soit toujours respecté, sans qu'aucune soit discriminée ou marginalisée. Il est également important de rester attentives et attentifs aux différents mécanismes de contrôle et d'évaluation de la recherche individuelle et collective, afin de préserver la transparence, l'intégrité, la rigueur et la solidité de nos institutions scientifiques. L'expertise sur nos activités et nos évolutions de carrière doit être paritaire et juste ainsi que le plus équitable, cohérente et transparente possible.

Les candidates et candidats SNCS-FSU au CSI InSHS s'engagent POUR :

Nous, candidates et candidats SNCS-FSU, nous engageons à promouvoir au Conseil scientifique de l'InSHS la liberté de la recherche, appuyée sur les unités de recherche (au premier chef les UMR). Nous prêterons une attention particulière à l'engagement de l'InSHS et à l'équilibre financier et humain entre les différentes unités de recherche, grandes ou petites. Pour la prospective, nous serons attentives et attentifs à l'équilibre des disciplines au sein de l'InSHS, institut caractérisé par le grand nombre de ses sections du Comité national, et par le respect des spécificités des champs disciplinaires, y compris dans l'évaluation. Nous soutiendrons une politique de recherche qui accorde la priorité au financement pérenne des unités, à la hauteur de leurs ambitions, afin de garantir la liberté académique des personnels ; de même, nous soutiendrons une dynamique fondée non sur le court terme, mais sur les engagements à long terme et sur l'emploi pérenne. Nous serons d'autant plus attentives et attentifs à la défense de l'autonomie de la recherche en SHS qu'il s'agit de domaines où les demandes et les pressions sociales et politiques se font particulièrement sentir, et doivent être contrôlées par de solides mécanismes scientifiques et institutionnels. Nous nous présentons pour porter la voix de la communauté des chercheuses et chercheurs, dans la perspective d'une recherche construite par l'ensemble de ses acteurs.

Le SNCS-FSU soutient aussi dans le
collège A1 du CSI InSHS :

*Julie Brumberg, LEM
Matthieu Cassin, IRHT*

**Votez et faites voter pour
les candidates et candidats
soutenu·es par le SNCS-FSU !**



POUR UN RÔLE RENFORCÉ DES CONSEILS SCIENTIFIQUES D'INSTITUT DU CNRS

Le SNCS-FSU défend et promeut un paysage de la recherche en France où le Comité national de la recherche scientifique, composé de pairs majoritairement élus et représentant l'ensemble de la communauté scientifique, constitue le véritable *Parlement de la recherche*. Les Conseils scientifiques d'institut (CSI) et le Conseil scientifique (CS) du CNRS doivent être ainsi les acteurs majeurs dans l'élaboration de la prospective scientifique. Cette prospective scientifique élaborée par les CSI et le CS du CNRS doit jouer pleinement son rôle de proposition pour la politique scientifique nationale et les programmes nationaux de recherche conduits par les organismes de recherche.

Pour la recherche publique

Le SNCS-FSU porte une vision globale sur l'organisation de la recherche en France. **Une vision où la liberté de recherche est garantie** et où les opérateurs publics de recherche, avec des périmètres et des rôles distincts, travaillent harmonieusement au développement de connaissances nouvelles pour le bien commun. Les organismes de recherche contribuent à repousser toujours plus l'ensemble du front continu des connaissances avec leurs chercheuses et chercheurs, ingénieures et ingénieurs, techniciennes et techniciens : elles et ils doivent pouvoir mener leur recherche en toute liberté avec un financement par dotations de base et une évaluation à l'échelle nationale par des pairs majoritairement élus. Cette science est riche de sa liberté académique, de ses coopérations internationales et des programmes nationaux répondant aux enjeux scientifiques les plus actuels. Les universités assurent une articulation féconde entre le développement des connaissances et leur transmission par l'enseignement. Elles coopèrent sur le terrain de la science avec les organismes au sein des unités mixtes de recherche, UMR qui doivent être des espaces propices au travail scientifique non entravé par d'abusives complications administratives. Les opérateurs de recherche coopèrent avec l'ensemble de la société, les entreprises, les acteurs sociaux et politiques, pour que le bien commun que sont les connaissances scientifiques contribuent aux progrès sociaux et écologiques.

Cette vision implique de **repenser radicalement les politiques menées ces dernières années** en partant d'éléments à la base de la liberté de recherche et d'un bon déroulement des activités scientifiques : le financement dans la durée, la confiance, l'évaluation par les pairs et organisée par les pairs, la coopération

Nos récentes actions

La défense des organismes de recherche et des UMR.

Le SNCS-FSU a combattu les propositions de la Cour des comptes, de la CPU et du président de la République de transformer les organismes de recherche en agences de moyens. Le SNCS-FSU a obtenu la sanctuarisation du statut des personnels des organismes de recherche et des UMR comme briques de base et modèle de synergie dans la recherche. Le SNCS-FSU continuera à lutter pour le renforcement des organismes de recherche comme opérateurs de recherche de plein exercice de leur unités mixtes de recherche. Le SNCS-FSU s'opposera à la volonté de l'actuelle ministre, à travers la mission confiée à Philippe Gillet, de transformer les organismes de recherche en agence de programmes et de confier la gestion des UMR aux universités en fusionnant les services gestion des organismes à ceux des universités.

Le renforcement des acquis du Comité national.

Le SNCS-FSU publie sur son site web les listes de candidats admissibles par ordre de mérite aux concours chercheuses et chercheurs au CNRS depuis que le CNRS a décidé de les afficher par ordre alphabétique.

La défense de l'évaluation des laboratoires en s'opposant au HCERES.

Le SNCS-FSU a rendu publique la volonté du HCERES de mettre fin à la visite sur site des laboratoires lors de leur évaluation et a obtenu le rétablissement de cette visite sur site quand les laboratoires et leurs tutelles le demandent.

La lutte contre les dispositions de la LPR.

Le SNCS-FSU s'est opposé tout au long de l'année 2020 au projet de LPR qui déstabilise encore davantage la recherche publique. Le SNCS-FSU continuera à organiser les luttes pour bloquer la mise en œuvre des chaires de